



Bruxelles, le 18 mars 1977.

Sr. Manuel Valentin GAMAZO

Président de l'Organisation internationale  
de Formation professionnelle de la Jeunesse

Eugenio Salazar n° 27, 2° C

MADRID-2 (ESPAGNE)

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre réf. CIR/630 du 16 février  
par laquelle vous me demandez l'acte d'adhésion officielle à  
la nouvelle Constitution.

Je peux déjà vous certifier que le texte officiel de  
la Constitution, consigné dans l'acte passé devant Me José  
Antonio GARCIA-NOBLEJAS Y GARCIA-NOBLEJAS, Notaire à Madrid,  
le 22 avril 1976, qui me fut remis à Tenerife le 22 octobre  
1976, est conforme à celui approuvé au cours de la réunion du  
Comité Organisateur de Madrid le 20 septembre 1975 et que  
j'adhère donc à cette Constitution en qualité de délégué offi-  
ciel.

Je vous ferai parvenir le modèle que vous m'avez sou-  
mis dès que je serai en possession des autorisations requises,  
comme je le déclarais dans ma lettre du 28 avril 1976 et qui  
furent sollicitées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression  
de mes sentiments les plus distingués.

Ch. GROMMEN,  
Délégué officiel.